

Vu pour être approuvé à la délibération d'approbation du
Conseil Communautaire du 31/10/2014

Légende des zonages

Zones U

Ua

Ub

Uc1

Uc2

Uia

Ue

Zones AU

1AU

2AU

AUi

AUe

Zones d'habitat dispersé

Nh

Ah

Naturel avec possibilité d'accueil :

Nt (d'activités culturelle, d'hébergement touristique ou d'habitations légères de loisirs)

Zones N

N

Nj (Naturel à vocation jardin)

Zones A

A

Zones humides (zh)

Nzh

Azh

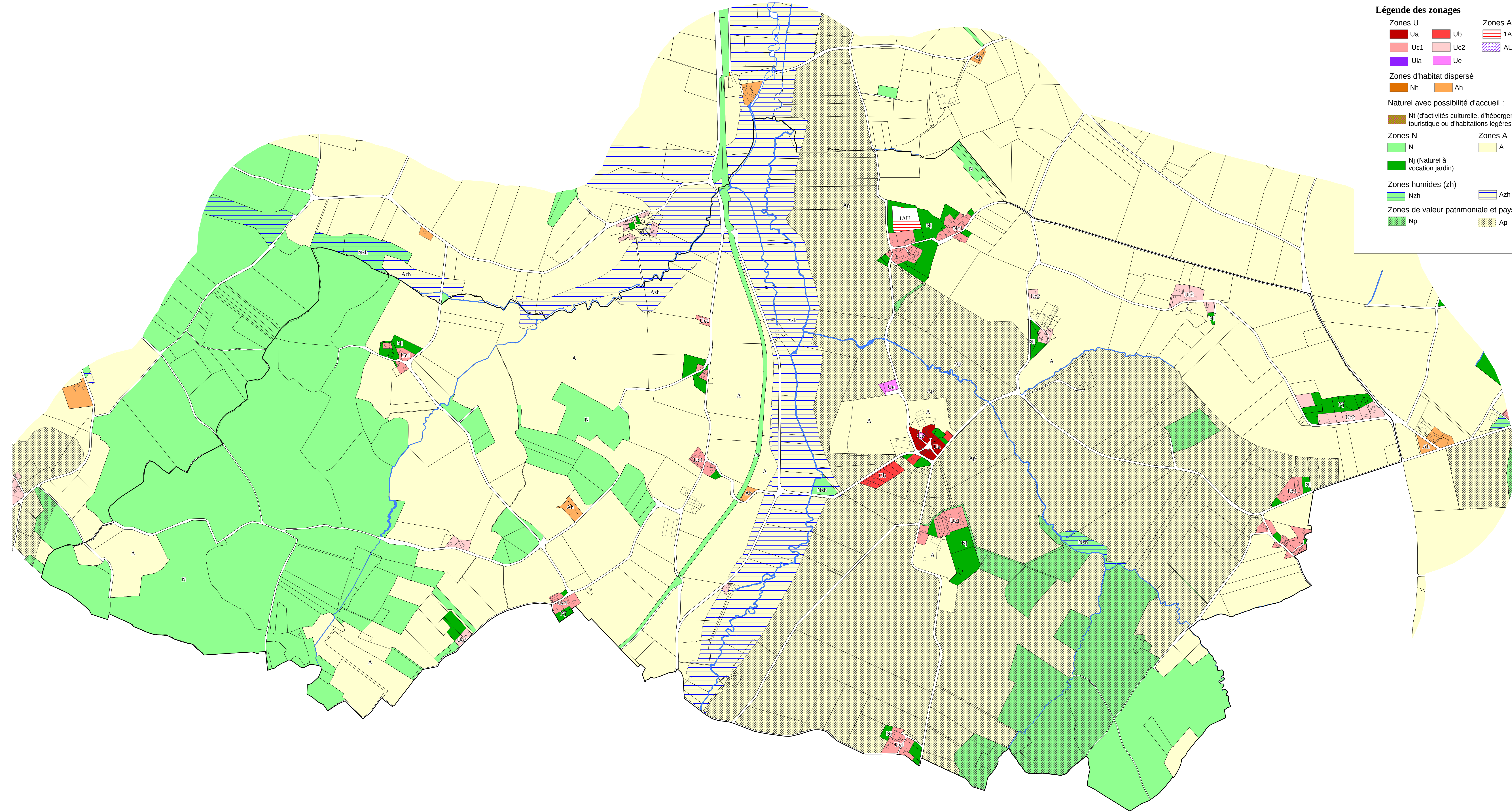
Zones de valeur patrimoniale et paysagère

Np

Ap

PAGE : 1/3

Echelle : 1 / 6 000



Vu pour être approuvé à la délibération d'approbation du Conseil Communautaire du 31/10/2014

Légende des prescriptions

PAGE : 3/3

Emplacement réservé (ER)

Numéro de l'emplacement réservé

Patrimoine remarquable à protéger ou à créer (identifié selon l'article L 123-1-5-7 du Code de l'Urbanisme)

Espaces boisés Haies à valeur : Arbres à valeur :
à valeur paysagère et environnementale patrimoniale patrimoniale
environnementale environnementale environnementale

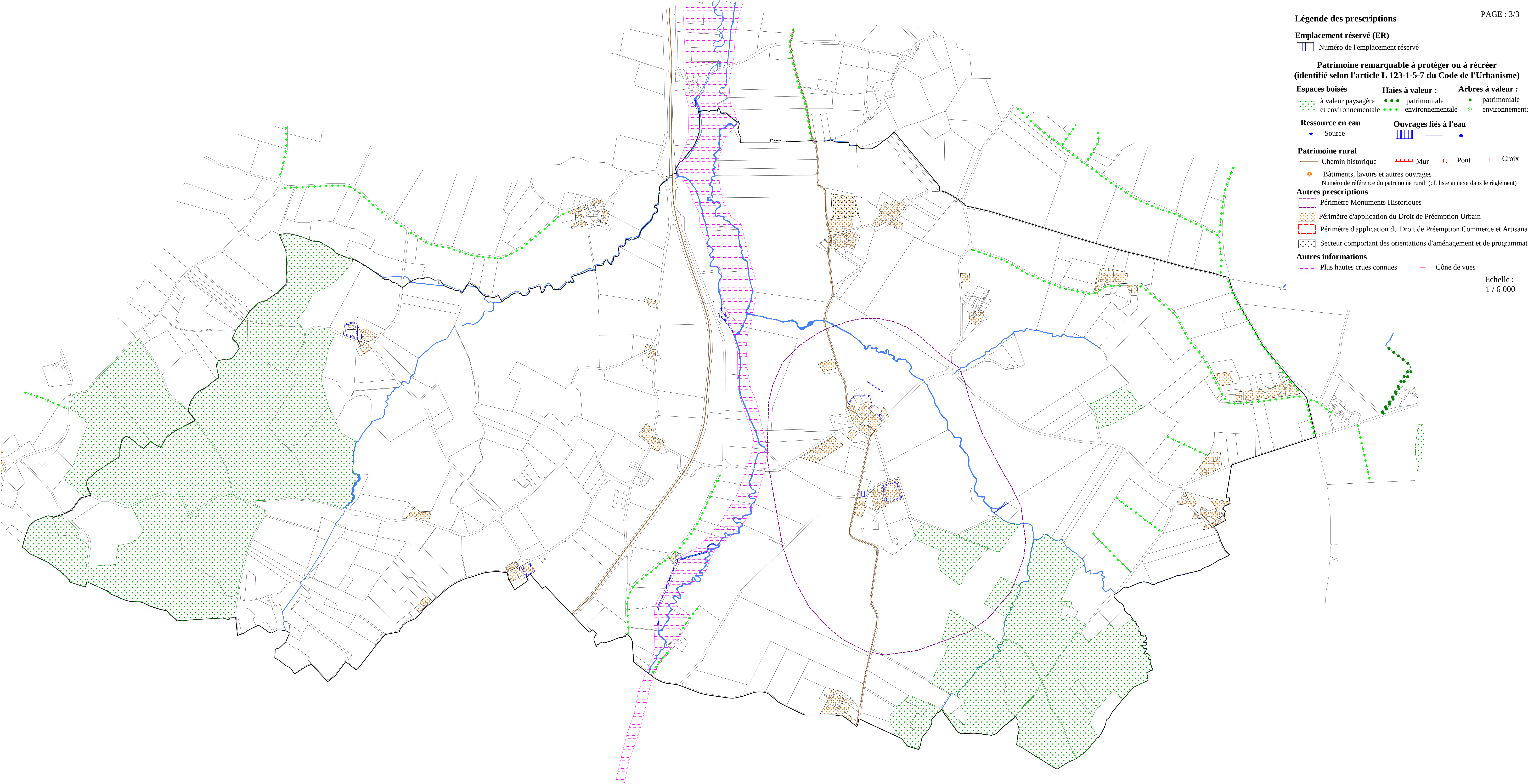
Ressource en eau Ouvrages liés à l'eau
Source Mur Pont Croix

Patrimoine rural
Chemin historique Bâtiments, lavoirs et autres ouvrages
Numéro de référence du patrimoine rural (cf. liste annexe dans le règlement)

Autres prescriptions
Périmètre Monuments Historiques
Périmètre d'application du Droit de Préemption Urbain
Périmètre d'application du Droit de Préemption Commerce et Artisanat
Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation

Autres informations
Plus hautes crues connues Cône de vues

Echelle :
1 / 6 000



Vu pour être approuvé à la délibération d'approbation du
Conseil Communautaire du 31/10/2014

Légende des zonages

- Zones U**

 - Ua
 - Ub
 - Uc1
 - Uc2
 - Uia
 - Ue
- Zones AU**

 - 1AU
 - 2AU
 - AUi
 - AUe
- Zones d'habitat dispersé**

 - Nh
 - Ah
- Naturel avec possibilité d'accueil :**

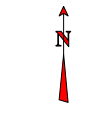
 - Nt (d'activités culturelle, d'hébergement touristique ou d'habitations légères de loisirs)
- Zones N**

 - N
 - Nj (Naturel à vocation jardin)
- Zones A**

 - A
- Zones humides (zh)**

 - Nzh
 - Azh
- Zones de valeur patrimoniale et paysanne**

Echelle :
1 / 2 000



Plan de situation

